



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 7 décembre 2010 — N° 165

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Mamelonet (Gaspé) fait une déclaration concernant l'industrie de la pêche et de l'aquaculture.

M. Ferland (Ungava) fait une déclaration concernant l'étude Estimation des besoins de main-d'œuvre du secteur minier au Québec pour 2010 à 2020.

M. D'Amour (Rivière-du-Loup) fait une déclaration concernant les sœurs Dionne de Saint-Mathieu-de-Rioux.

Mme Richard (Marguerite-D'Youville) fait une déclaration concernant le 20^e anniversaire de l'Ensemble vocal Les Tournesols.

M. Billette (Huntingdon) fait une déclaration concernant le concours Les Grands Vins du Québec 2010 — Vignoble marathonien et Vignoble Domaine Saint-Jacques.

7 décembre 2010

M. Gendron (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Madeleine Bernier qui a reçu le Prix Mérite 2010 du Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue.

M. Gaudreault (Jonquière) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Jeannick Fournier.

À 13 h 54, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 11.

Moment de recueillement

M. le Président donne lecture d'un extrait d'une lettre, en date du 6 décembre 2010, adressée à M. Michel Bonsaint, secrétaire général de l'Assemblée nationale, par M. Marcel Blanchet, Directeur général des élections du Québec, relativement à l'élection partielle tenue le 29 novembre 2010 dans la circonscription électorale de Kamouraska-Témiscouata.

M. le Président dépose ensuite :

La lettre mentionnée ci-dessus accompagnée d'un avis proclamant M. André Simard candidat élu dans la circonscription électorale de Kamouraska-Témiscouata.

(Dépôt n° 1945-20101207)

7 décembre 2010

À l'invitation de M. le Président, Mme Marois, chef de l'opposition officielle, et Mme Léger, whip de l'opposition officielle, accueillent le nouveau député de Kamouraska-Témiscouata, M. Simard.

Mme Marois, chef de l'opposition officielle, M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Khadir (Mercier), et Mme Normandeau, vice-première ministre, font quelques remarques.

M. Simard (Kamouraska-Témiscouata) prend ensuite la parole.

Enfin, M. le président souhaite la bienvenue au nouveau député.

Présentation de projets de loi

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 232 Loi concernant la Municipalité régionale de comté des Appalaches

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1946-20101207)

M. Morin (Montmagny-L'Islet) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 232, Loi concernant la Municipalité régionale de comté des Appalaches.

La motion est adoptée.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 232 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

7 décembre 2010

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dépose :

Le cahier de consultation *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait – Vers un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes.*

(Dépôt n° 1947-20101207)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 188 du Règlement et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des relations avec les citoyens procède à des consultations particulières sur le document intitulé *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait – Vers un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes* les 19 janvier, 1^{er}, 2, 3 et 4 février 2011 et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

Conseil du statut de la femme
Fédération des femmes du Québec
Réseau des tables régionales des groupes de femmes
du Québec
Association féminine d'éducation et d'action sociale
Centre d'intervention pour l'accès des femmes au travail
Fédération des associations de familles monoparentales
et recomposées du Québec inc.
Association des secondes épouses et conjoints
Fédération des ressources d'hébergement pour les
femmes violentées et en difficultés du Québec
Regroupement provincial des maisons d'hébergement
pour les femmes victimes de violence conjugale

7 décembre 2010

Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte
contre les agressions sexuelles
Fédération du Québec pour le planning des naissances
et le regroupement Naissance-Renaissance
L'R des Centres de femmes du Québec
Réseau québécois d'action en santé des femmes
Femmes autochtones du Québec
Alliance des femmes handicapées du Québec
Collectif des femmes immigrantes du Québec
Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle
Centre de développement Femmes et gouvernance
Groupe Femme, Politique et Démocratie
Comité de la condition féminine de la Fédération des
travailleuses et travailleurs du Québec
Comité national de la condition féminine de la
Confédération des syndicats nationaux
Intersyndicale des femmes
Fédération québécoise des municipalités
Union des municipalités du Québec
Représentante ou représentant des conférences
régionales des élus
Table de concertation des forums jeunesse régionaux
du Québec
Conseil de la famille et de l'enfance
Fédération des organismes communautaires famille
Regroupement pour la valorisation de la paternité
Fédération des commissions scolaires du Québec
Fédération étudiante universitaire du Québec
À cœur d'hommes
Regroupement des jeunes chambres de commerce
du Québec
Réseau des femmes d'affaires du Québec
Réalisatrices équitables
Association québécoise de défense des droits
des retraités et le Réseau FADOQ
Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition
des femmes
Commission de la construction du Québec
FEMMESSOR
Pépines

7 décembre 2010

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la Commission tienne de façon complémentaire une consultation en ligne sur ce même document et que cette consultation en ligne prenne fin le 19 janvier 2011;

QUE la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Le président dépose :

Copie d'une lettre, en date du 2 décembre 2010, que lui a adressée Mme Marois, chef de l'opposition officielle, concernant des modifications au Règlement de l'Assemblée nationale;

(Dépôt n° 1948-20101207)

Copie d'une lettre, en date du 2 décembre 2010, que lui a adressée M. Thierry Vandal, président-directeur général d'Hydro-Québec, concernant la motion adoptée par l'Assemblée nationale le 29 septembre 2010 relativement aux contrats octroyés par Hydro-Québec de 2000 à 2010.

(Dépôt n° 1949-20101207)

7 décembre 2010

Puis il dépose une décision du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 2 décembre 2010 :

Décision 1547 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les honoraires, allocations et traitements des commissaires suppléants de la Commission de la fonction publique.

(Dépôt n° 1950-20101207)

Dépôts de rapports de commissions

M. Paquet (Laval-des-Rapides), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 18, 19, 24, 25 et 30 novembre 2010 et les 1^{er}, 2, 3 et 6 décembre 2010 a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 123, Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1951-20101207)

M. Drainville (Marie-Victorin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 6 décembre 2010, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 118, Loi concernant le financement des partis politiques. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1952-20101207)

Mme Doyer (Matapédia), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 17, 18, 19 et 20 août 2010 et le 20 septembre 2010, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le mandat d'initiative portant sur la situation des lacs au Québec en regard des cyanobactéries. Le rapport contient 16 recommandations.

(Dépôt n° 1953-20101207)

7 décembre 2010

Dépôts de pétitions

Mme Maltais (Taschereau), au nom de M. Blanchet (Drummond), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 925 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les coûts relatifs au traitement de l'apnée du sommeil.
(Dépôt n° 1954-20101207)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Gendron (Abitibi-Ouest), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 203 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le traitement réservé aux travailleuses et travailleurs accidentés par la Commission de la santé et de la sécurité du travail et certains professionnels de la santé.

(Dépôt n° 1955-20101207)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Trottier (Roberval) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 49 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande d'enquête publique sur l'industrie de la construction.
(Dépôt n° 1956-20101207)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

7 décembre 2010

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Mme Roy (Lotbinière), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale se souvienne de la tragédie survenue à l'École polytechnique de Montréal il y a 21 ans, le 6 décembre 1989;

QU'elle demande à chacun et à chacune de ses membres de s'engager à promouvoir, au sein de la société québécoise, l'égalité, le respect et la non-violence à l'égard des femmes.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Chagnon, deuxième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Bonnardel (Shefford), conjointement avec M. Marceau (Rousseau) et M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), présente une motion concernant les dépenses du gouvernement; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme James, ministre de la Famille, conjointement avec Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) et M. Khadir (Mercier), propose :

7 décembre 2010

QUE l'Assemblée nationale souligne le caractère historique des ententes de principe survenues entre le gouvernement du Québec et les deux associations représentatives des responsables d'un service de garde en milieu familial : la Fédération de la santé et des services sociaux, affiliée à la Centrale des syndicats nationaux (FSSS-CSN) et la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec, affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (FIPEQ-CSQ).

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Lehoullier (Lévis), conjointement avec M. Marceau (Rousseau), M. Bonnardel (Shefford) et M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), propose :

QUE l'Assemblée nationale offre au Mouvement des caisses Desjardins, à sa présidente, Monique F. Leroux, à ses 5 800 000 membres ainsi qu'à ses dirigeants élus et à l'ensemble de son personnel, ses plus sincères félicitations pour l'obtention du titre convoité d'institution bancaire de l'année 2010 au Canada, décerné par le magazine britannique The Banker;

QU'elle souligne le 110^e anniversaire de la fondation de la Caisse populaire de Lévis qui est à l'origine du Mouvement Desjardins, premier groupe financier coopératif au Canada et fleuron du Québec moderne par sa contribution à la prospérité durable des communautés et au rayonnement du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

7 décembre 2010

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dutil, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 126, Loi resserrant l'encadrement des services de garde éducatifs à l'enfance;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 131, Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal; également afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 232, Loi concernant la Municipalité régionale de comté des Appalaches, dès la fin de l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 230, Loi concernant la Ville de Sept-Îles et la Ville de Fermont.
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 128, Loi édictant la Loi sur les entreprises de services monétaires et modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement les fonds spéciaux et le secteur financier;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 71, Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives;

M. Chagnon, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin de décider si elle veut se saisir de pétitions.
-

7 décembre 2010

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 121, Loi visant à améliorer la cohabitation entre les riverains de sentiers et les utilisateurs de véhicules hors route ainsi que la sécurité de ces utilisateurs.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption du principe

Mme Boulet, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que le principe du projet de loi n° 129, Loi modifiant diverses dispositions en matière de régimes complémentaires de retraite concernant notamment les options d'acquittement en cas d'insolvabilité de l'employeur, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 129 est adopté.

M. Dutil, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 129 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 125, Loi facilitant les dons d'organes et de tissus.

7 décembre 2010

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption

M. Fournier, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, propose que le projet de loi n° 113, Loi anti-prête-noms en matière de contributions électorales, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Dutil, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 114, Loi augmentant les pouvoirs de contrôle du directeur général des élections, ainsi que l'amendement transmis par M. Fournier, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information.

L'amendement est déclaré recevable.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 252 du Règlement, M. Fournier, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, présente un amendement.

L'amendement est déclaré recevable.

Après débat, les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

7 décembre 2010

M. Dutil, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 8 décembre 2010, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 17 h 44, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 8 décembre 2010, à 9 h 45.

Le Président

YVON VALLIÈRES